

# La grille communale de densité à 7 niveaux

---

Documents de travail

N° 2022-18



Simon Beck, Marie-Pierre De Bellefon, Jocelyn Forest  
Mathilde Gerardin, David Levy

## **Résumé**

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. La grille à 7 niveaux proposée par Eurostat constitue une subdivision de la grille actuelle à 3 niveaux. En particulier, les communes de densité intermédiaires sont réparties en 3 catégories selon leur degré de densité mais aussi leur proximité à un centre urbain. Les communes rurales qui ne formaient qu'un seul groupe, sont quant à elles réparties en 3 catégories. La méthode de construction de la grille repose, comme la précédente, sur l'agrégation de carreaux d'1 km<sup>2</sup> de densité équivalente, permettant d'identifier des taches ou clusters. Le passage des carreaux à la commune se fait en fonction de la part de la population communale dans les différents types de cluster. Cette nouvelle grille de densité propose ainsi une lecture plus fine du territoire. Cependant, dans certaines analyses socio-démographiques, cette grille ne suffit pas, à elle seule, pour comprendre les spécificités territoriales comme le phénomène de périurbanisation et le rapport des pôles à leur couronne.

## **Abstract**

The degree of urbanisation classification makes it possible to classify communes according to the distribution of the population on their territory. The 7-level grid proposed by Eurostat is a subdivision of the current 3-level grid. In particular, municipalities of intermediate density are divided into 3 categories according to their degree of density but also their proximity to an urban centre. The rural municipalities, which formed a single group in the 3-level grid, are divided into three categories. The method of constructing the grid is based, like the previous one, on the aggregation of 1 km<sup>2</sup> cells of equivalent density, making it possible to identify clusters. The transition from the cells to the municipalities is done according to the share of the commune's population in the different types of cluster. This new density grid thus offers a more detailed reading of the territory. However, in certain socio-demographic analyses, this grid alone is not sufficient to understand territorial specificities such as the phenomenon of peri-urbanisation and the relationship between the poles and their surrounding areas.

## Introduction

La grille communale de densité s'appuie sur une méthodologie européenne pour caractériser les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs) ; la définition retenue par l'Union européenne prend en compte l'importance au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. La méthode de construction de la grille de densité sur 7 niveaux est décrite dans le manuel publié par Eurostat en mars 2021 : « [Applying the Degree of Urbanisation. A methodological manual to define cities, towns and rural areas for international comparisons. 2021 edition](#) ».

La grille à 7 niveaux (grille détaillée) est une subdivision de la précédente grille européenne à 3 niveaux. Ce zonage plus fin permet de distinguer :

- au sein des communes de densité intermédiaire les 'centres urbains intermédiaires', les 'petites villes' et les 'ceintures urbaines'.
- au sein des communes rurales, les 'bourgs ruraux', le 'rural à habitat dispersé' et le 'rural à habitat très dispersé'.

Les communes denses, ou densément peuplées, restent inchangées. Elles correspondent aux communes des '*cities*' européennes, dénommées 'grands centres urbains' dans la grille détaillée.

### **1. Méthode de construction de la grille de densité à 7 niveaux**

#### **1.1 Principe général de la méthode**

La grille communale s'appuie sur une grille de carreaux de 1 km<sup>2</sup>, dans lesquels la population est calculée à partir des données géolocalisées issues, en France, des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli 2018), base de données issue principalement des fichiers fiscaux liés à la taxe d'habitation. La grille française est construite de façon continue avec la grille de carreaux européens fournie par Eurostat. La population des carreaux des communes étrangères frontalières est donc prise en compte

dans la construction de la grille française. La logique est identique à celle de la construction de la grille de densité sur 3 niveaux : on identifie des carreaux dont la densité de population est supérieure à un certain seuil. On regroupe les carreaux denses contigus. Si l'ensemble de ces carreaux contigus contient un certain nombre d'habitants, on identifie un agrégat de population. L'attribution du niveau de densité de la commune dépend de la répartition de la population au sein des différents niveaux d'agrégat.

Selon la méthode européenne, la première étape consiste à définir des agrégats de carreaux.

Dans un premier temps, on constitue des « clusters urbains denses », c'est-à-dire des ensembles de carreaux denses (plus de 1 500 habitants/km<sup>2</sup>) contigus. On définit :

- les clusters urbains de niveau 1 comme des agrégats de carreaux denses contigus et comportant au moins 50 000 habitants.
- les clusters urbains de niveau 2 comme des agrégats de carreaux denses contigus et comportant entre 5 000 et 50 000 habitants.

On définit ensuite d'autres « clusters urbains », moins denses, qu'on qualifiera ici de « clusters urbains semi-denses », regroupant des carreaux contigus de plus de 300 habitants/km<sup>2</sup> tels qu'au moins 5 000 habitants vivent dans le cluster. On distingue :

- les clusters urbains qu'on qualifiera de clusters semi-denses périurbains, qui sont contigus ou situés à moins de 2 km d'un cluster urbain dense (c'est-à-dire de niveau 1 ou 2).
- les clusters urbains qu'on qualifiera de clusters semi-denses non périurbains, qui ne sont pas contigus ni situés à moins de 2 km d'un cluster urbain dense (c'est-à-dire de niveau 1 ou 2).

Les carreaux ruraux sont quant à eux divisés en trois catégories :

- un cluster rural est un ensemble de carreaux contigus avec une densité d'au moins 300 habitants au km<sup>2</sup> et une population totale comprise entre 500 et 4 999 habitants.
- les carreaux ruraux de faible densité sont des carreaux ruraux avec une densité d'au moins 50 habitants au km<sup>2</sup> et qui ne font pas partie d'un cluster rural.
- les carreaux ruraux de très faible densité sont des carreaux ruraux avec une densité inférieure à 50 habitants au km<sup>2</sup>.

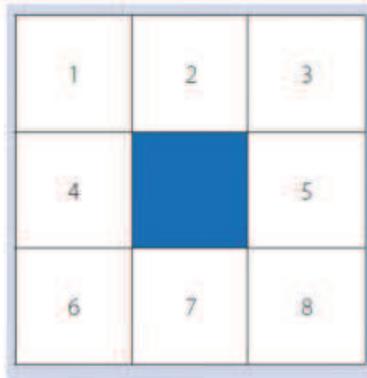
La construction de ces différentes catégories de carreaux est détaillée dans la partie 1.2.

La seconde étape consiste à définir les 7 catégories de communes, en considérant pour chaque commune la part des habitants qui vivent dans les agrégats de carreaux définis précédemment. Cette seconde étape est présentée dans la partie 1.3.

## 1.2 Identification des agrégats de carreaux

### 1.2.1 Détermination des clusters urbains denses

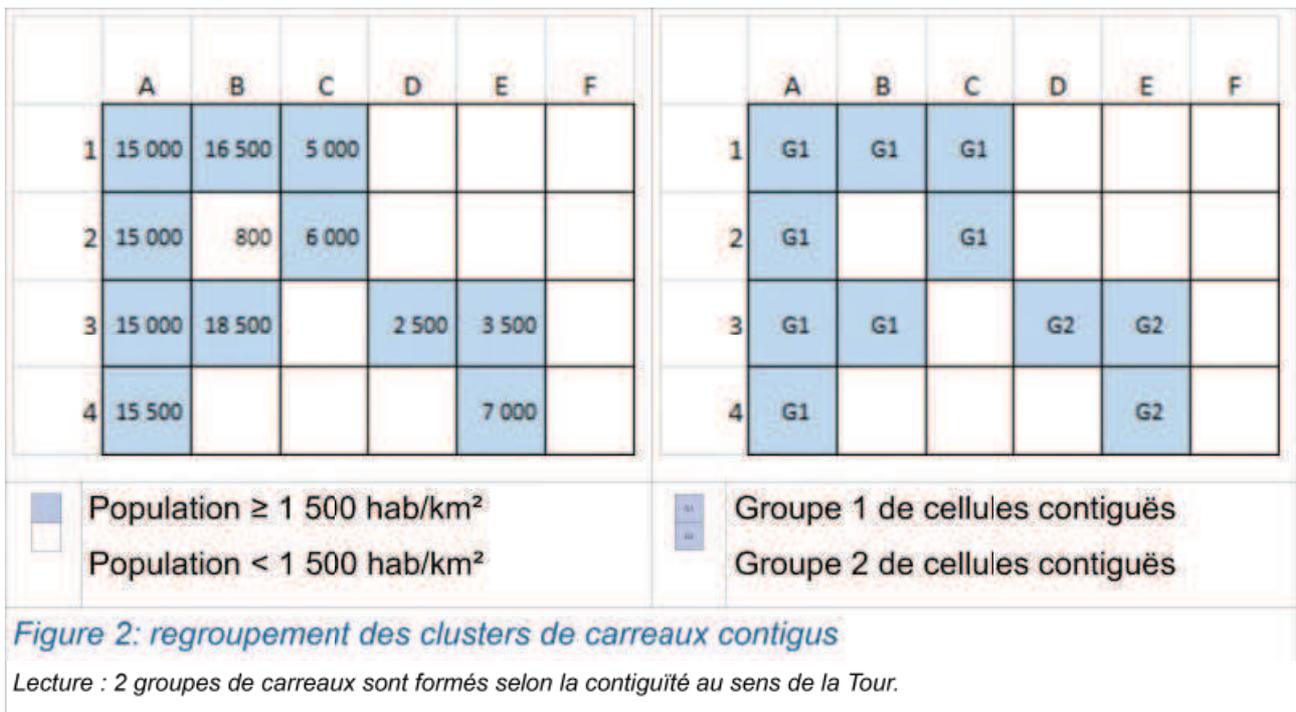
Eurostat distingue deux types de contiguïté : la contiguïté *Tour*, plus restrictive, qui exclut les diagonales (dans la figure 1, les carreaux 2, 4, 5, 7 sont contigus au carreau bleu) et la contiguïté *Reine*, qui inclut les diagonales (dans la figure 1, tous les carreaux sont contigus au carreau bleu).



*Figure 1 : différents types de contiguïté*

*Lecture : Les carreaux 2, 4, 5 et 7 sont contigus au carreau bleu au sens de la Tour, les carreaux 1 à 8 sont contigus au carreau bleu au sens de la Reine.*

Pour définir un **cluster urbain dense** on commence par identifier les carreaux comprenant plus de 1 500 habitants au km<sup>2</sup>. Puis on regroupe les carreaux contigus, au sens de la tour (figure 2).



On lisse les bords du cluster urbain dense. Pour cela, Eurostat préconise d'appliquer la règle suivante : « Si 5 ou plus, des 8 carreaux qui entourent un carreau particulier appartiennent à un même et unique cluster, ce carreau est considéré comme appartenant à ce cluster ; ce processus est répété itérativement jusqu'à ce que plus aucun carreau ne puisse être ajouté. Il faut noter que ce critère inclut donc les carreaux qui ne sont reliés que par la diagonale ».

Cette règle a été introduite « de façon à ajouter les espaces qui ont une faible densité de population (mais sont entourés par des espaces densément peuplés) et sont susceptibles d'être largement utilisés durant la journée par les habitants de la ville. Ces zones incluent les espaces industriels et commerciaux, les nœuds routiers, les parcs et les forêts urbaines. Le lissage permet d'obtenir des zones qui sont plus adaptées au suivi des objectifs de développement durable. Par exemple, pour mesurer la part des espaces verts, il semble plus logique que ceux-ci soient inclus dans le centre urbain. Ou pour mesurer la surface totale qui doit être desservie (ou traversée) par les transports publics, il faut inclure également les espaces commerciaux et industriels et les espaces verts. Le lissage remplit les trous dans les clusters urbains denses et produit des formes aux contours plus arrondis. En résultat, les clusters urbains denses qui ont été lissés sont plus susceptibles d'inclure les réseaux de transport qui connectent les différentes parties du centre urbain ». Ainsi, dans l'exemple de la figure 3, le carreau B2 est inclus dans le cluster urbain.

Une fois le lissage effectué, il s'agit ensuite de compter le nombre total d'habitants de l'ensemble de carreaux dense contigus :

- si ce nombre est supérieur ou égal à 50 000 habitants, on a un cluster urbain dense de niveau 1, qui sert de base à la construction des grands centres urbains (*cities*).
- si ce nombre est compris entre 5 000 habitants et 50 000 habitants, on a un cluster urbain dense de niveau 2, qui sert de base à la construction des centres urbains intermédiaires.

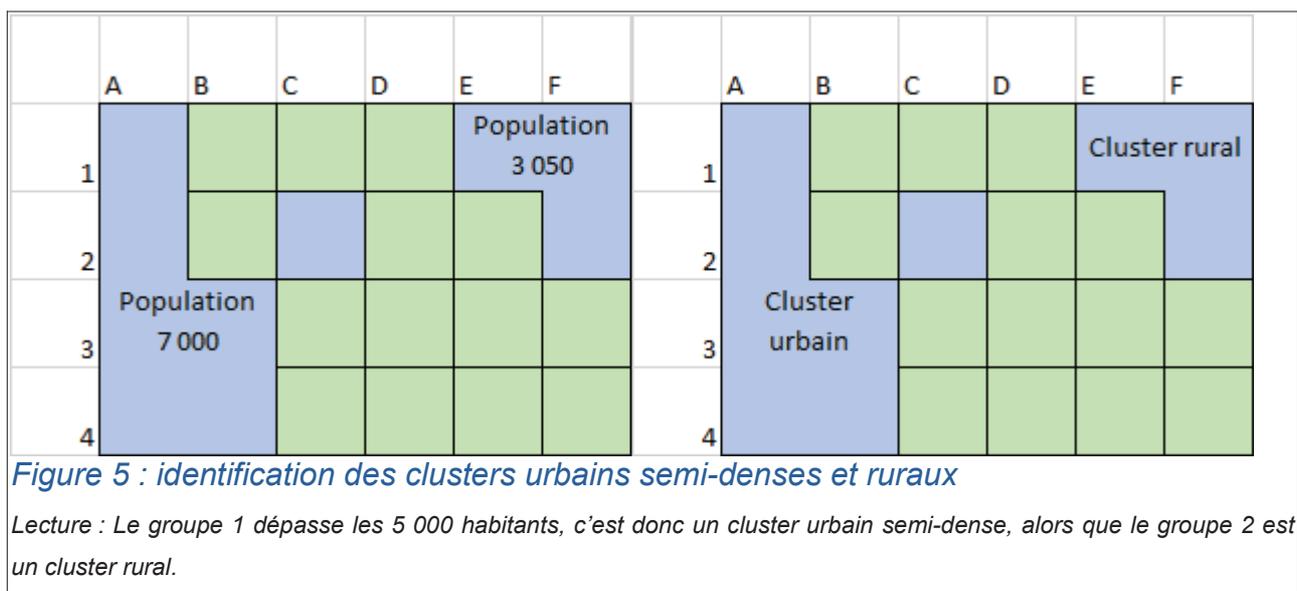
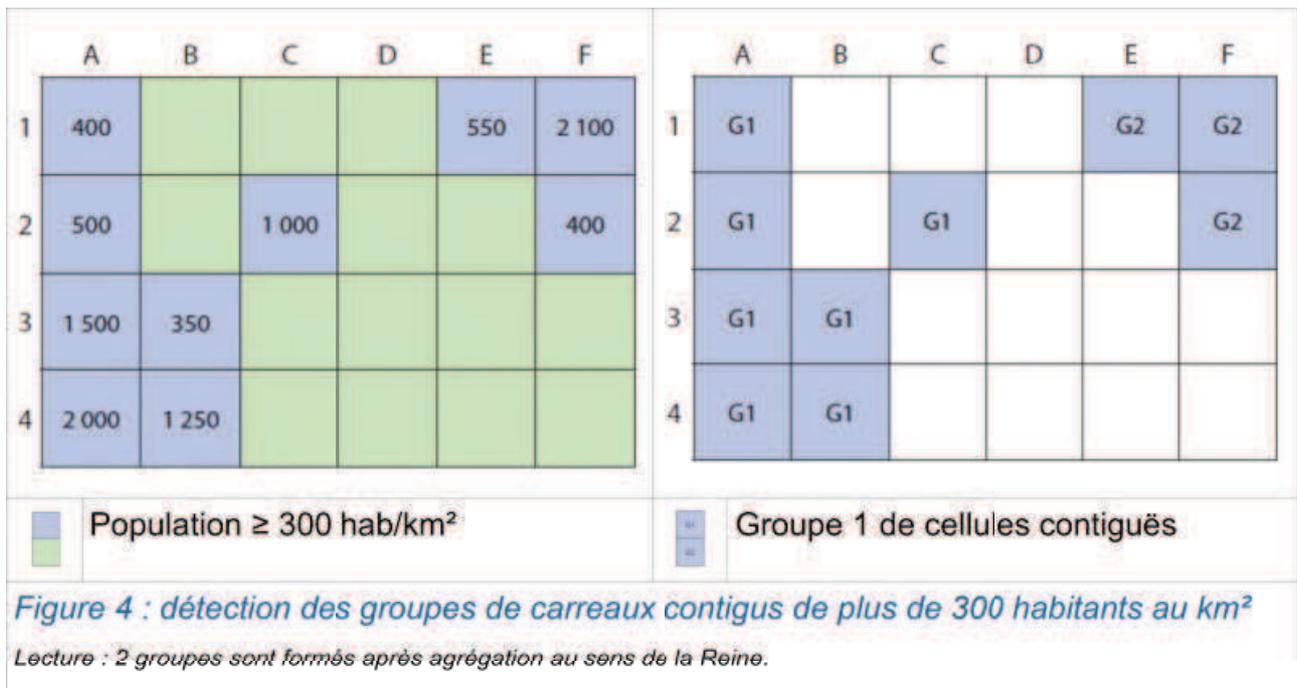
|   | A                     | B | C | D                    | E | F |   | A                                   | B | C | D                             | E | F |
|---|-----------------------|---|---|----------------------|---|---|---|-------------------------------------|---|---|-------------------------------|---|---|
| 1 | Population<br>107 300 |   |   |                      |   |   | 1 | Cluster urbain<br>dense de niveau 1 |   |   |                               |   |   |
| 2 |                       |   |   |                      |   |   | 2 |                                     |   |   |                               |   |   |
| 3 |                       |   |   | Population<br>13 000 |   |   | 3 |                                     |   |   | Cluster urbain<br>de niveau 2 |   |   |
| 4 |                       |   |   |                      |   |   | 4 |                                     |   |   |                               |   |   |

*Figure 3 : construction du cluster urbain dense de niveau 1*

*Lecture : Dans chacun des groupes, la population totale correspond à la somme des carreaux regroupés après lissage. Le groupe 1 dépasse les 50 000 habitants, c'est donc un cluster de niveau 1 alors que le groupe 2 est de niveau 2.*

### 1.2.2 Détermination des autres agrégats de carreaux

Un **cluster urbain semi-dense** est un ensemble de carreaux contigus (au sens de la reine) qui comptent chacun plus de 300 habitants/km<sup>2</sup> et au total au moins 5 000 habitants (les carreaux qui font partie d'un cluster urbain dense sont exclus). Il n'y a pas de lissage.



La grille de densité détaillée introduit une subdivision des clusters urbains semi-denses :

- les **carreaux semi-denses péri-urbains** sont les carreaux faisant partie d'un cluster urbain semi-dense qui est contigu (au sens de la reine) ou dans un rayon de 2 km d'un cluster urbain dense (de niveau 1 ou de niveau 2).
- un **cluster urbain semi-dense non périurbain** est un ensemble de carreaux contigus (au sens de la reine) avec une densité d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et une population totale d'au moins 5 000 habitants. Ce cluster ne doit pas être contigu, ni situé à moins de 2 km d'un cluster urbain dense (de niveau 1 ou de niveau 2).

Enfin, les carreaux ruraux, qui ne font pas partie d'un cluster urbain (ni dense, ni semi-dense) sont divisés en trois catégories :

- un **cluster rural** est un ensemble de carreaux contigus (au sens de la reine) avec une densité d'au moins 300 habitants au km<sup>2</sup> et une population totale comprise entre 500 et 4 999 habitants.
- les **carreaux ruraux de faible densité** sont des carreaux ruraux avec une densité d'au moins 50 habitants au km<sup>2</sup> et qui ne font pas partie d'un cluster rural.
- les **carreaux ruraux de très faible densité** sont des carreaux ruraux avec une densité inférieure à 50 habitants au km<sup>2</sup>.

La figure 6 résume les différents seuils.

|                                              |         | Seuil de population des agrégats de carreaux |                                       |                                     | Sans critère de population             |
|----------------------------------------------|---------|----------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------|
|                                              |         | ≥ 50 000 hab.                                | 5 000 - 49 999 hab.                   |                                     |                                        |
| Densité des carreaux en hab./km <sup>2</sup> | ≥ 1 500 | cluster urbain dense de niveau 1             | cluster urbain dense de niveau 2      |                                     |                                        |
|                                              | ≥ 300   |                                              | cluster urbain semi-dense péri-urbain | cluster urbain semi-dense non péri- | cluster rural                          |
|                                              | ≥ 50    |                                              |                                       |                                     | carreaux ruraux de faible densité      |
|                                              | < 50    |                                              |                                       |                                     | carreaux ruraux de très faible densité |

Figure 6 : Population et densité des ensembles de carreaux utilisés dans la grille de densité

### 1.3 Passage à la commune

À partir des différents agrégats de carreaux définis précédemment, on classe chaque commune dans 7 catégories en considérant la part des habitants de la commune qui vivent dans chaque type de carreaux.

Les communes denses, ou densément peuplées, sont les communes dont au moins 50 % de la population habite dans un cluster urbain dense de niveau 1 (définition inchangée par rapport à la grille de densité sur 3 niveaux). Ces communes denses correspondent aux 'cities' européennes, qu'on traduit par 'grands centres urbains' dans la grille détaillée.

Parmi les autres communes, si plus de 50 % la population d'une commune vit dans un cluster urbain (dense ou semi-dense), la commune est « de densité intermédiaire » dans la grille à 3 niveaux. Parmi ces communes de densité intermédiaire, la grille détaillée distingue 3 catégories :

- Les communes classées comme **centres urbains intermédiaires** ont une plus grande part de leur population dans les clusters urbains denses de niveau 2 que dans les clusters urbains semi-denses (elles sont denses) et elles ont une plus grande part de leur population dans les clusters denses et semi-denses que dans les carreaux péri-urbains (ce sont des villes).
- Les **ceintures urbaines** ont une plus grande part de leur population dans les carreaux péri-urbains que dans les clusters denses et semi-denses.
- Les **petites villes** ont une plus grande part de leur population dans les clusters urbains semi-denses que dans les clusters urbains denses (elles sont semi-denses) et elles ont une plus grande part de leur population dans les clusters urbains denses et semi-denses que dans les carreaux péri-urbains (ce sont des villes).

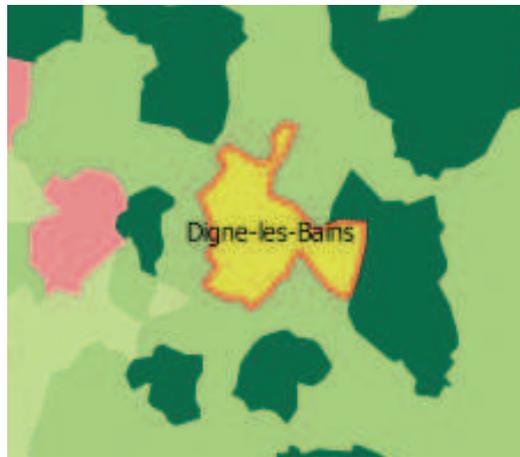
Parmi les communes rurales dans la grille de densité à 3 niveaux, on distingue :

- Les **bourgs ruraux**, dont la plus grande part de la population des carreaux ruraux habite dans un cluster rural.
- Les communes **rurales à habitat dispersé**, dont la plus grande part de la population des carreaux ruraux habite dans des carreaux ruraux de faible densité.
- Les communes **rurales à habitat très dispersé**, dont la plus grande part de la population des carreaux ruraux habite dans des carreaux ruraux de très faible densité.

## 1.4 Ajustements de la méthode

La méthode telle que décrite permet de classer la totalité des communes dans l'un des niveaux de la grille de densité. Elle présente néanmoins une limite en classant en ceintures urbaines des communes ne jouxtant aucun grand centre urbain ni aucun centre urbain intermédiaire. Il existe en effet des communes ayant un cluster urbain dense de niveau 2 en leur centre, entouré de carreaux péri-urbains, et dont la population réside en majorité dans les carreaux péri-urbains : lors du « passage à la commune », ces communes sont donc affectées aux ceintures urbaines, et le cluster dense qui existait au niveau des carreaux disparaît au niveau communal (voir le cas de Dignes-les-bains sur la figure 7). Afin de corriger ce défaut de méthode, dans l'application au cas français, 19 communes ont été reclassées de ceintures urbaines à petites villes :

04070-Digne-les-Bains, 07010-Annonay, 22113-Lannion, 29039-Concarneau, 41194-Romorantin-Lanthenay, 45155-Gien, 48095-Mende, 49328-Saumur, 56083-Hennebont, 57631-Sarreguemines, 72154-La Flèche, 77407-Saint-Fargeau-Ponthierry, 83116-Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, 84019-Bollène, 85194-Les Sables-d'Olonne, 07041-Boulieu-Lès-Annonay, 07078-Davézieux, 07197-Roiffieux, 07337-Vernosc-lès-Annonay.



**Figure 7 : Cas de Dignes-les-bains**

*Lecture : Les 3 carreaux rouges forment un cluster urbain de 6 000 habitants. Les 9 carreaux jaunes sont des carreaux péri-urbains, car à moins de 2 km du cluster urbain. Ils représentent 14 000 habitants. Après « passage à la commune », selon la méthodologie Eurostat, la commune est donc classée en ceinture urbaine alors même qu'il n'y a aucun centre urbain autour (ni grand centre urbain, ni centre urbain intermédiaire). Après ajustement, la commune est classée en petite ville.*

## 2. L'application de la grille de densité à 7 niveaux dans le cas français

### 2.1 Poids des 7 catégories dans la population et nombre de communes

Les communes denses concentrent la plus grande part de la population, avec 38 % (Figure 7). Les autres catégories de l'urbain concentrent quant à elles un peu moins de 30 % de la population. Parmi les communes rurales, qui représentent un tiers de la population (contre 27 % en 2018 pour l'Union européenne à 28 pays), les bourgs ruraux regroupent la moitié de la population. La catégorie du rural très dispersé représente seulement 2,5 % de la population ; dans certaines études, elle devra probablement être agrégée avec le rural dispersé pour disposer des chiffres plus robustes.

*Figure 8 : répartition des communes et de la population selon la grille de densité communale à 7 niveaux*

|                                                 | Communes      |             | Population 2018   |             |
|-------------------------------------------------|---------------|-------------|-------------------|-------------|
|                                                 | Nombre        | %           | Nombre            | %           |
| <b>Communes denses - Grands centres urbains</b> | <b>774</b>    | <b>2,2</b>  | <b>25 448 138</b> | <b>38,0</b> |
| <b>Communes de densité intermédiaire</b>        | <b>3 417</b>  | <b>9,8</b>  | <b>19 636 374</b> | <b>29,3</b> |
| Centres urbains intermédiaires                  | 545           | 1,6         | 8 828 105         | 13,2        |
| Ceintures urbaines                              | 1973          | 5,6         | 6 766 140         | 10,5        |
| Petites villes                                  | 901           | 2,6         | 4 045 614         | 5,6         |
| <b>Communes rurales</b>                         | <b>30 772</b> | <b>88,0</b> | <b>21 901 059</b> | <b>32,7</b> |
| Bourgs ruraux                                   | 5105          | 14,6        | 10 258 781        | 15,1        |
| Communes à habitat dispersé                     | 18 398        | 52,6        | 9 980 901         | 15,1        |
| Communes à habitat très dispersé                | 7 269         | 20,8        | 1 661 377         | 2,5         |
| <b>Ensemble</b>                                 | <b>34 965</b> | <b>100</b>  | <b>66 989 056</b> | <b>100</b>  |

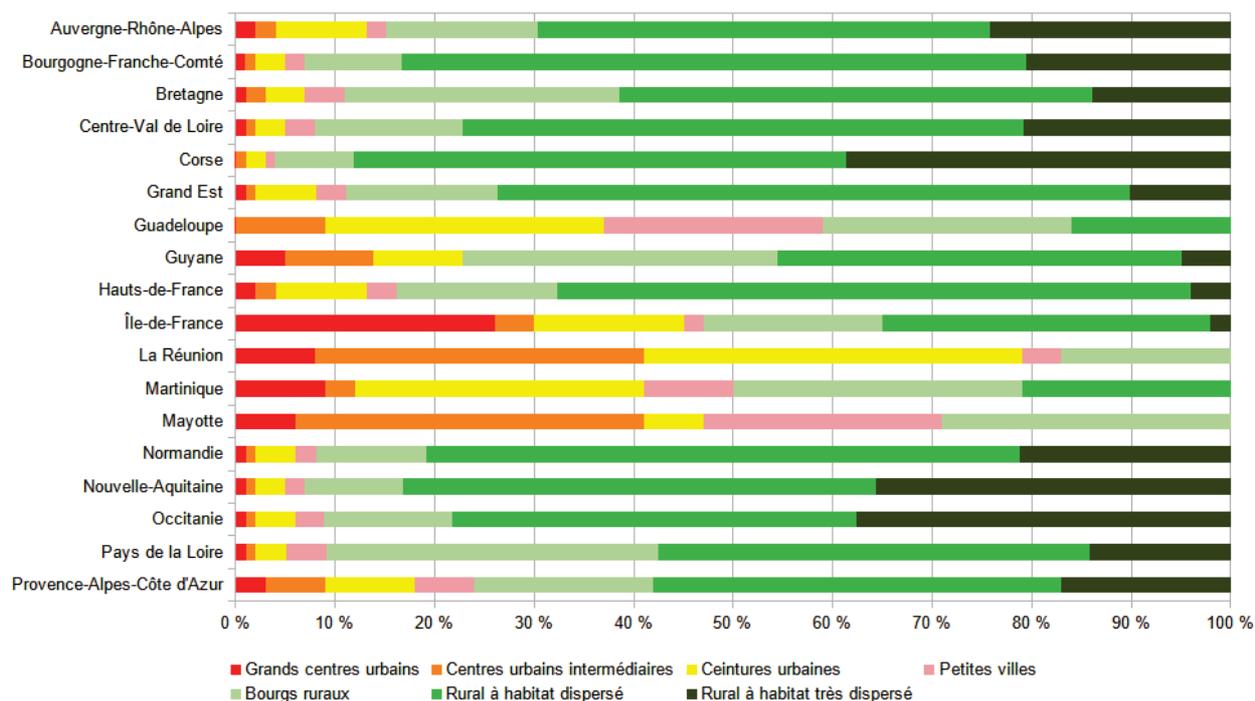
*Lecture : en 2018, 774 communes françaises (soit 2,2 % des communes) sont des grands centres urbains.*

*Elles rassemblent 25 448 138 habitants, soit 38 % de la population française.*

*Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Source : Insee, recensement de la population 2018 (France hors Mayotte) et recensement de la population 2017 (Mayotte).*

Figure 9 : répartition des communes par région selon la grille de densité communale à 7 niveaux

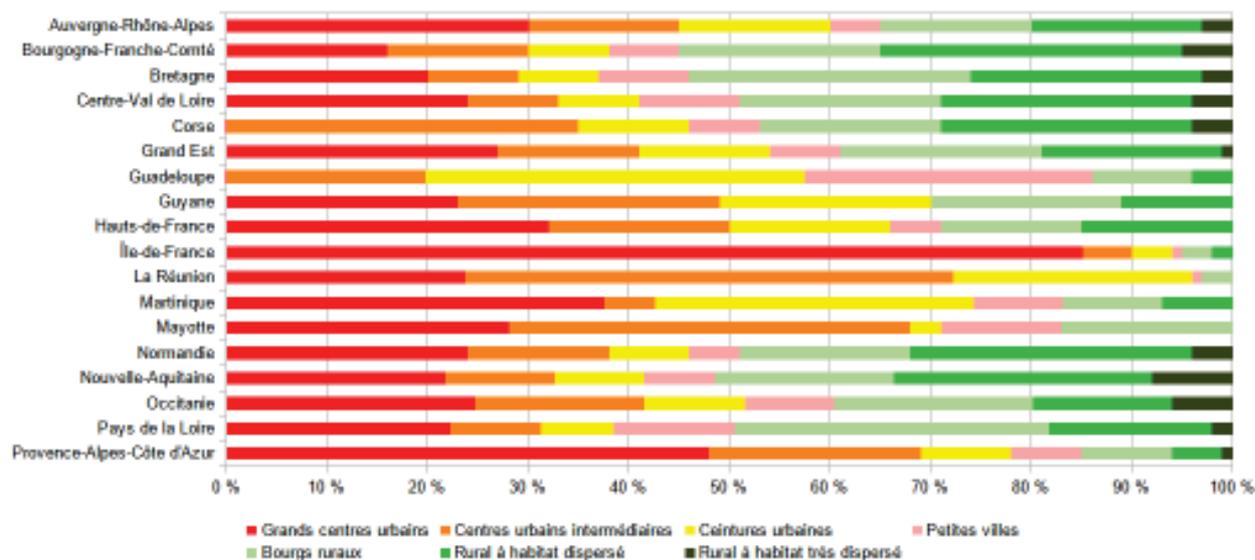


Lecture : en 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3 % des communes sont des grands centres urbains et 6 % des centres urbains intermédiaires. Les chiffres sont détaillés dans le tableau en annexe A.

Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Source : Insee, recensement de la population 2018 (France hors Mayotte) et recensement de la population 2017 (Mayotte).

Figure 10 : répartition de la population par région selon la grille de densité communale à 7 niveaux



Lecture : en 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 48 % des habitants vivent dans des grands centres urbains et 21 % dans des centres urbains intermédiaires. Les chiffres sont détaillés dans le tableau en annexe B.

Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Source : Insee, recensement de la population 2018 (France hors Mayotte) et recensement de la population 2017 (Mayotte).

## **2.2 L'urbain est défini par des centres, leur ceinture et des petites villes**

Les grands centres urbains correspondent aux communes les plus denses. 25 millions d'habitants vivent dans ces communes (figure 7), soit 38 % de la population. Mais ces 774 communes denses ne représentent que 2 % des communes françaises, témoignant de la forte concentration de la population sur un petit espace. En conséquence, l'habitat collectif est le plus répandu : près des trois quarts des ménages y vivent en appartement (voir tableau en annexe C). Ces grands centres urbains jouent le rôle de pôles d'emplois en rassemblant plus de 48 % des emplois.

En Île-de-France, la quasi-totalité de la population vit dans un grand centre urbain, le centre urbain de Paris rassemblant 337 communes et un peu plus de 10,5 millions d'habitants (figures 8 et 9). Mécaniquement, la part des habitants vivant en communes denses est également importante dans les zones proches des plus grandes villes françaises (arc méditerranéen avec Marseille, département du Rhône avec Lyon...). Cependant on trouve aussi dans cette catégorie des communes de taille plus modeste comme Poitiers (89 000 habitants), Chartres (38 000 habitants) ou Lens (32 000 habitants).

Les centres urbains de densité intermédiaire sont de plus petite taille, les communes ayant un peu plus de 16 000 habitants en moyenne. On les retrouve un peu partout en France (figure 8) : Saint-Nazaire, Montauban, Hyères, Bastia, Charleville-Mézières, Brive-la-Gaillarde sont parmi les communes les plus importantes. La majorité des ménages y vivent en appartement (53 %), même si les maisons sont nettement plus fréquentes que dans les grands centres urbains.

Les communes des ceintures urbaines sont des communes moins denses que les précédentes, mais qui sont situées à proximité immédiate des centres urbains. 94 % de la population de ces communes vivent dans les couronnes des aires d'attraction des villes (voir graphique en annexe D). On les retrouve principalement autour des plus grands centres urbains (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes...) dans le département du Nord avec des communes comme Vieux-Condé, Bondues, Escaudain, entre le Rhône et la

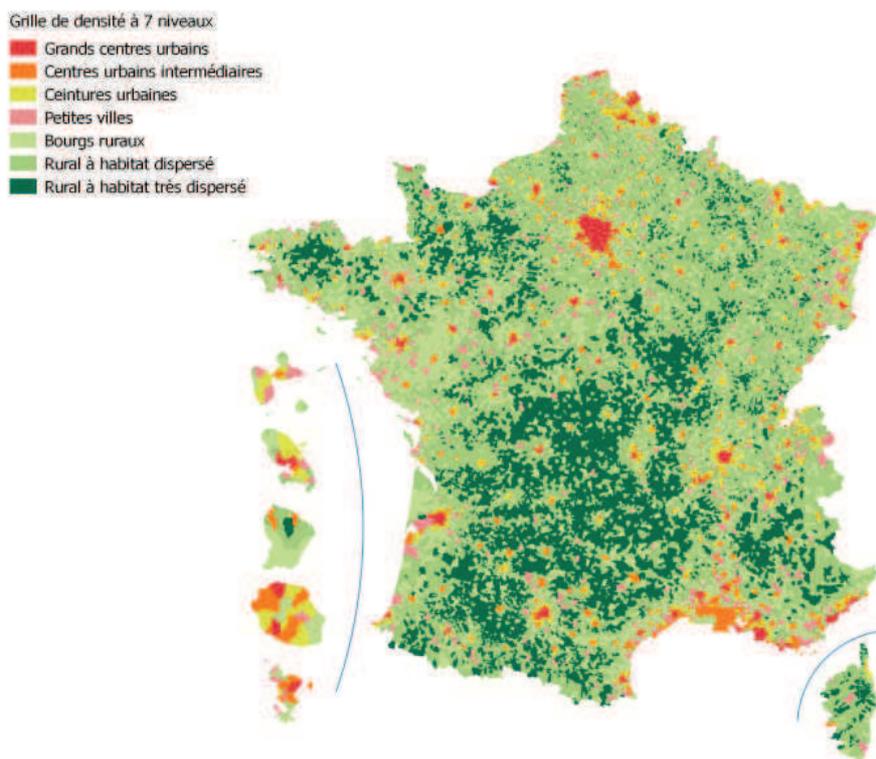
Haute-Savoie (Genas, Passy, Evian-les-Bains), et dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (Wittelsheim, Souffelweyersheim, Wintzenheim).

Une quatrième catégorie de l'urbain est constituée de petites villes. Ces dernières sont aussi densément peuplées que les communes des ceintures urbaines, mais sont plus éloignées des centres urbains. Ces communes d'un peu plus de 4 000 habitants en moyenne sont particulièrement présentes dans les territoires les plus urbanisés comme le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, ainsi que le pourtour méditerranéen (Vidauban, Le Luc). Mais on les trouve également sur la façade Atlantique où elles constituent un véritable maillage du territoire comme les communes de Douarnenez, Les Herbiers ou Biscarosse.

Au sein de ces deux dernières catégories, les niveaux de densité moins élevés se traduisent dans le logement des habitants : les deux tiers des ménages des petites villes vivent en maison, et même les trois quarts des ménages dans les ceintures urbaines.

Les régions dominiennes se caractérisent par une part importante de leur population vivant dans des communes de densité intermédiaire, entre 46 % en Martinique et 87 % en Guadeloupe.

*Figure 11 : Grille de densité communale à 7 niveaux*



Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Source : Insee, recensement de la population 2018 (France hors Mayotte) et recensement de la population 2017 (Mayotte).

### **2.3 L'espace rural est défini par des bourgs ruraux et des espaces à habitats plus dispersés**

Au sein de l'espace rural, qui représente un tiers de la population, la première sous-catégorie de la grille de densité est constituée des bourgs ruraux. D'une taille relativement importante, près de 2 000 habitants en moyenne, les bourgs ruraux structurent l'espace rural français, notamment en termes de services. Ils sont particulièrement représentés en Pays-de-la-Loire et en Bretagne (environ 30 % des communes et de la population dans ces deux régions).

Les deux autres catégories regroupent près des trois quarts des communes de France. En particulier, les communes rurales à habitat dispersé rassemblent 53 % des communes françaises et hébergent près de 15 % de la population. Ces communes sont moins densément peuplées que les bourgs ruraux et se répartissent sur l'ensemble du territoire français, avec une forte représentation en Bourgogne-Franche-Comté, région où la part de la population vivant dans l'espace rural est la plus élevée (55 %), et en Normandie.

Enfin, les communes rurales à habitat très dispersé sont des communes nettement plus petites (228 habitants en moyenne) dans lesquelles vivent près d'1,7 million d'habitants. 31 % d'entre elles sont situées en zone de montagne, contre 15 % des communes pour le reste du rural et 10 % pour l'urbain. C'est en Nouvelle-Aquitaine que la part des habitants vivant dans une telle commune est la plus élevée (8 %, dans 35 % des communes), principalement dans le Limousin.

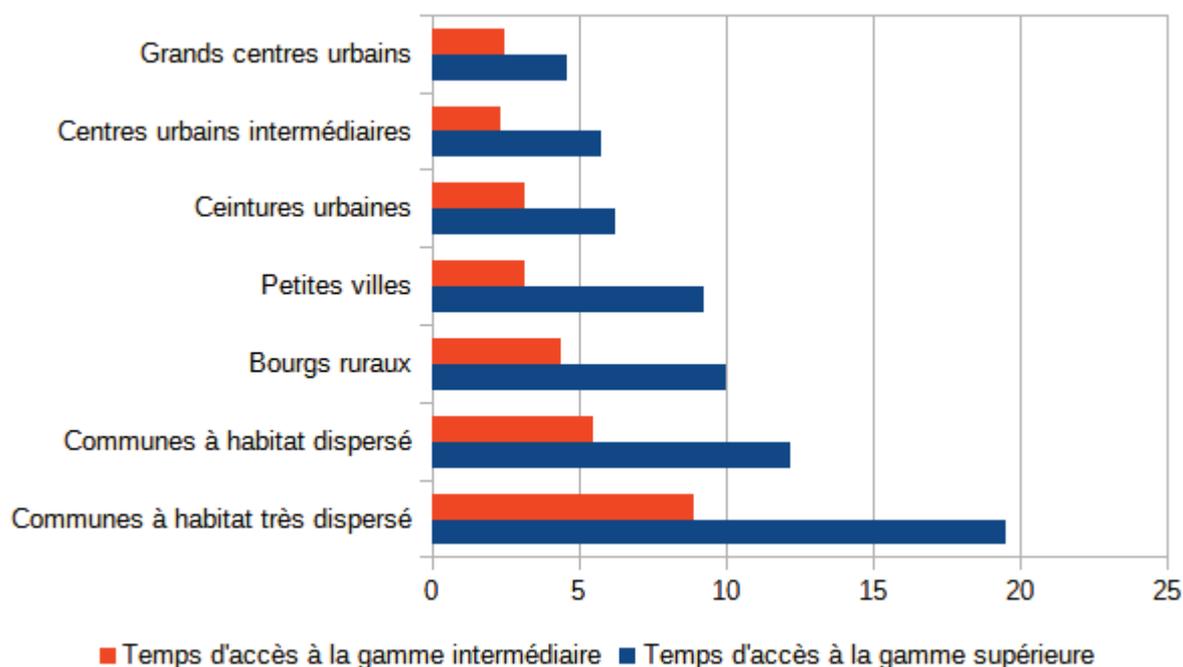
### **3. Quelle utilisation possible de cette grille détaillée dans les études ?**

#### **3.1 Une grille utile pour décrire l'accès aux services**

La grille de densité détaillée offre une nouvelle grille de lecture en termes de temps d'accès aux équipements entre les différents espaces. Ainsi, l'accès aux équipements les plus structurants (gamme dite supérieure comprenant notamment les hôpitaux, médecins spécialistes, cinémas, hypermarchés, lycées) passe de moins de 5 minutes dans l'urbain le plus dense à près de 20 minutes dans le rural le plus dispersé (figure 11). Au sein de l'urbain, c'est dans les petites villes que le temps d'accès est le plus élevé, avec 9 minutes ; les ceintures urbaines bénéficient quant à elles d'un temps d'accès plus réduit (6 minutes), grâce à leur proximité avec les grands centres urbains ou les centres intermédiaires. En revanche, pour les équipements de la gamme intermédiaire, (comme les collèges, supermarchés, magasins spécialisés, police-gendarmerie et laboratoires d'analyse médicale), le temps d'accès est de moins de 3 minutes dans l'urbain, quel que soit le niveau de densité. Dans le rural, le temps d'accès médian varie de 4 min dans les bourgs ruraux à 9 min dans les communes rurales à habitat très dispersé.

Ces différences de temps d'accès illustrent la place particulière qu'occupent les bourgs ruraux au sein du rural de par leur fonction de centralité qui présentent donc un meilleur niveau d'équipement (voir tableau en annexe E).

*Figure 12 : temps d'accès médians aux équipements selon la grille de densité communale à 7 niveaux*



*Lecture : en 2018, 50 % des habitants des communes à habitat très dispersé mettent 19 minutes ou plus pour accéder aux équipements de la gamme supérieure.*

*Champ : France hors Mayotte, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Source : Insee, Base Permanente des Équipements 2018.*

Les différentes catégories de la grille de densité se distinguent également selon les caractéristiques des logements, ce qui est mécaniquement lié à la construction de la grille qui est basée sur la concentration de la population. Par exemple, la part des appartements dans les résidences principales est très différente d'une catégorie à l'autre de la grille de densité, de même que la taille et le nombre de pièces des logements : dans les grands centres urbains, plus d'une résidence principale sur dix fait moins de 30 m<sup>2</sup> (contre 2 % dans le rural) et près d'un tiers ont deux pièces ou moins, tandis que dans le rural dispersé et très dispersé les trois quarts des résidences principales ont au moins quatre pièces. En parallèle, la proportion de propriétaires varie presque du simple au double entre les grands centres urbains et le rural dispersé où 4 ménages sur 5 sont propriétaires de leur résidence principale, principalement du fait des différentes proportions de maisons et appartements et du prix du foncier.

## 3.2 Une grille de lecture morphologique qui a ses limites pour l'analyse socio-démographique des territoires

### 3.2.1 Dans l'urbain

Les quatre catégories de l'urbain sont définies à partir des critères de densité mais aussi de distance à un centre urbain. Cette notion de distance renvoie de fait à un critère fonctionnel, si bien que les communes classées en ceinture urbaine sont en quasi totalité dans les couronnes au sens des aires d'attraction des villes (94 %, voir graphique en annexe D) ; ces ceintures urbaines ont ainsi des caractéristiques socio-démographiques assez proches des centres urbains (grands ou intermédiaires). Dans ce cadre, pour analyser certains phénomènes, il est difficile d'utiliser les différentes catégories urbaines de la grille de densité sans la croiser avec un zonage fonctionnel, comme celui des aires d'attraction des villes.

Par exemple, pour la croissance de la population, la distinction entre pôles et couronnes fait apparaître d'importantes disparités au sein des catégories de l'urbain définies par la grille de densité (figure 13). En effet, si en moyenne dans l'ensemble de l'urbain le taux de croissance de la population est de 0,4 % entre 2008-2018, il s'élève à 0,7 % dans les couronnes tandis qu'il n'est que de 0,3 % dans les pôles. Ainsi, le fort taux de croissance de la population dans les ceintures urbaines (0,7 %) s'explique par la proportion très élevée d'habitants vivant dans les couronnes. Au sein des pôles, les plus grands, c'est-à-dire ceux des grands centres urbains, ont une démographie relativement plus dynamique que les autres avec un taux de croissance de 0,4 % contre -0,1 % pour les pôles des centres urbains intermédiaires.

*Figure 13 : Taux de croissance de la population 2008-2018 par type d'espace dans l'urbain (en %)*

|                                | Pôle | Couronne | Ensemble |
|--------------------------------|------|----------|----------|
| Grands centres urbains         | 0,4  |          | 0,4      |
| Centres urbains intermédiaires | -0,1 | 0,5      | 0,2      |
| Ceintures urbaines             | 0,2  | 0,7      | 0,7      |
| Petites villes                 | 0,0  | 0,7      | 0,3      |
| <i>Ensemble de l'urbain</i>    | 0,3  | 0,7      | 0,4      |

*Notes : Les chiffres sont arrondis à 0,1 près. La quasi-totalité des habitants des grands centres urbains vivent dans des pôles d'où l'absence de chiffre pour les grands centres urbains situés en couronne.*

Lecture : entre 2008 et 2018, le taux de croissance annuel moyen de la population vivant dans les centres urbains intermédiaires qui sont pôles est de -0,1 %.

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Source : Insee, recensement de la population 2008 et recensement de la population 2018.

### 3.2.2 Dans le rural

La grille de densité détaillée permet d'appréhender finement la répartition de la population sur le territoire, ainsi que le type d'habitat et l'accès aux services. En revanche, pour analyser d'autres phénomènes comme l'évolution de la population, d'autres facteurs doivent être pris en compte, en particulier, là encore, des critères fonctionnels. Ainsi, si l'on distingue dans l'espace rural les bourgs ruraux d'une part, et le rural dispersé ou très dispersé d'autre part, la croissance de la population est proche dans ces deux ensembles (respectivement 0,6 % et 0,4 % entre 2008 et 2018, figure 14). Cela masque cependant des vraies disparités : la croissance de la population est dynamique dans les communes rurales périurbaines, c'est-à-dire situées sous l'influence de grands pôles d'emploi (aires d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants), alors que cette croissance est atone dans les communes situées dans le rural non périurbain, c'est-à-dire hors influence des pôles.

Figure 14 : Taux de croissance de la population 2008-2018 par type d'espace dans le rural (en %)

|                                              | Communes du rural péri urbain | Communes du rural non péri urbain | Ensemble |
|----------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|----------|
| Bourgs ruraux                                | 0,8                           | 0,1                               | 0,6      |
| Communes à habitat dispersé ou très dispersé | 0,7                           | 0,2                               | 0,4      |
| Ensemble du rural                            | 0,8                           | 0,1                               | 0,5      |

Notes : Les chiffres sont arrondis à 0,1 près. Une commune rurale est dite péri urbaine lorsqu'elle appartient à une AAV de 50 000 habitants ou plus. À l'inverse une commune rurale est dite non-péri urbaine si elle appartient à une AAV de moins 50 000 habitants ou est située hors AAV.

Lecture : entre 2008 et 2018, le taux de croissance annuel moyen de la population vivant dans des bourgs ruraux du rural périurbain est de 0,8 %.

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Source : Insee, recensement de la population 2008 et recensement de la population 2018.

De même, les conditions de vie des ménages dans le rural doivent être étudiées selon la classification rural péri urbain *versus* rural non péri urbain. En effet le taux de pauvreté est de 11 % dans l'espace rural, sans réelle différence entre les bourgs ruraux et le rural dispersé, alors que ce taux de pauvreté est de seulement 9 % dans le rural périurbain contre près de 14 % dans le rural non périurbain (figure 15).

*Figure 15 :Taux de pauvreté 2019 par type d'espace dans le rural  
(en %)*

|                                                      | Communes du rural péri urbain | Communes du rural non péri urbain | Ensemble |
|------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|----------|
| Bourgs ruraux                                        | 9,1                           | 14,3                              | 10,9     |
| Communes rurales à habitat dispersé ou très dispersé | 8,9                           | 13,4                              | 11,1     |
| Ensemble du rural                                    | 9,0                           | 13,7                              | 11,0     |

*Notes : Une commune rurale est dite péri urbaine lorsqu'elle appartient à une AAV de 50 000 habitants ou plus. À l'inverse une commune rurale est dite non-péri urbaine si elle appartient à une AAV de moins 50 000 habitants ou est située hors AAV.*

*Lecture : en 2019, le taux de pauvreté dans les bourgs ruraux du rural péri urbain est de 9,2 %.*

*Champ : France métropolitaine, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Source : Insee, Filosofi 2019.*

## **Bibliographie**

« 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée », Insee Focus N°169

« Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », La France et ses territoires 2021

« Applying the Degree of Urbanisation. A methodological manual to define cities, towns and rural areas for international comparisons. 2021 edition », *Manuel méthodologique d'Eurostat*

## Annexes

**Tableau A : répartition des communes par région selon la grille de densité communale à 7 niveaux**

| Région                     | Grands centres urbains | Centres urbains intermédiaires | Ceintures urbaines | Petites villes | Bourgs ruraux | Rural à habitat dispersé | Rural à habitat très dispersé | Total |
|----------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------|----------------|---------------|--------------------------|-------------------------------|-------|
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 3                      | 6                              | 9                  | 6              | 18            | 41                       | 17                            | 100   |
| Pays de la Loire           | 1                      | 1                              | 3                  | 4              | 33            | 43                       | 14                            | 100   |
| Occitanie                  | 1                      | 1                              | 4                  | 3              | 13            | 41                       | 38                            | 100   |
| Nouvelle-Aquitaine         | 1                      | 1                              | 3                  | 2              | 10            | 48                       | 36                            | 100   |
| Normandie                  | 1                      | 1                              | 4                  | 2              | 11            | 59                       | 21                            | 100   |
| Mayotte                    | 6                      | 35                             | 6                  | 24             | 29            | 0                        | 0                             | 100   |
| Martinique                 | 9                      | 3                              | 29                 | 9              | 29            | 21                       | 0                             | 100   |
| La Réunion                 | 8                      | 33                             | 38                 | 4              | 17            | 0                        | 0                             | 100   |
| Île-de-France              | 26                     | 4                              | 15                 | 2              | 18            | 33                       | 2                             | 100   |
| Hauts-de-France            | 2                      | 2                              | 9                  | 3              | 16            | 63                       | 4                             | 100   |
| Guyane                     | 5                      | 9                              | 9                  | 0              | 32            | 41                       | 5                             | 100   |
| Guadeloupe                 | 0                      | 9                              | 28                 | 22             | 25            | 16                       | 0                             | 100   |
| Grand Est                  | 1                      | 1                              | 6                  | 3              | 15            | 63                       | 10                            | 100   |
| Corse                      | 0                      | 1                              | 2                  | 1              | 8             | 50                       | 39                            | 100   |
| Centre-Val de Loire        | 1                      | 1                              | 3                  | 3              | 15            | 57                       | 21                            | 100   |
| Bretagne                   | 1                      | 2                              | 4                  | 4              | 28            | 48                       | 14                            | 100   |
| Bourgogne-Franche-Comté    | 1                      | 1                              | 3                  | 2              | 10            | 64                       | 21                            | 100   |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 2                      | 2                              | 9                  | 2              | 15            | 45                       | 24                            | 100   |

*Lecture : en 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3 % des communes sont des grands centres urbains et 6 % des centres urbains intermédiaires.*

*Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Source : Insee, recensement de la population 2018 (France hors Mayotte) et recensement de la population 2017 (Mayotte).*

**Tableau B : répartition de la population par région selon la grille de densité communale à 7 niveaux**

| Région                     | Grands centres urbains | Centres urbains intermédiaires | Ceintures urbaines | Petites villes | Bourgs ruraux | Rural à habitat dispersé | Rural à habitat très dispersé | Total |
|----------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------------|----------------|---------------|--------------------------|-------------------------------|-------|
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 48                     | 21                             | 9                  | 7              | 9             | 5                        | 1                             | 100   |
| Pays de la Loire           | 22                     | 9                              | 7                  | 12             | 31            | 16                       | 2                             | 100   |
| Occitanie                  | 25                     | 17                             | 10                 | 9              | 20            | 14                       | 6                             | 100   |
| Nouvelle-Aquitaine         | 22                     | 11                             | 9                  | 7              | 18            | 26                       | 8                             | 100   |
| Normandie                  | 24                     | 14                             | 8                  | 5              | 17            | 28                       | 4                             | 100   |
| Mayotte                    | 28                     | 40                             | 3                  | 12             | 17            | 0                        | 0                             | 100   |
| Martinique                 | 38                     | 5                              | 32                 | 9              | 10            | 7                        | 0                             | 100   |
| La Réunion                 | 24                     | 49                             | 24                 | 1              | 3             | 0                        | 0                             | 100   |
| Île-de-France              | 86                     | 5                              | 4                  | 1              | 3             | 2                        | 0                             | 100   |
| Hauts-de-France            | 32                     | 18                             | 16                 | 5              | 14            | 15                       | 0                             | 100   |
| Guyane                     | 23                     | 26                             | 21                 | 0              | 19            | 11                       | 0                             | 100   |
| Guadeloupe                 | 0                      | 20                             | 38                 | 29             | 10            | 4                        | 0                             | 100   |
| Grand Est                  | 27                     | 14                             | 13                 | 7              | 20            | 18                       | 1                             | 100   |
| Corse                      | 0                      | 35                             | 11                 | 7              | 18            | 25                       | 4                             | 100   |
| Centre-Val de Loire        | 24                     | 9                              | 8                  | 10             | 20            | 25                       | 4                             | 100   |
| Bretagne                   | 20                     | 9                              | 8                  | 9              | 28            | 23                       | 3                             | 100   |
| Bourgogne-Franche-Comté    | 16                     | 14                             | 8                  | 7              | 20            | 30                       | 5                             | 100   |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 30                     | 15                             | 15                 | 5              | 15            | 17                       | 3                             | 100   |

*Lecture : en 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 48 % des habitants vivent dans des grands centres urbains et 21 % dans des centres urbains intermédiaires.*

*Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*Source : Insee, recensement de la population 2018 (France hors Mayotte) et recensement de la population 2017 (Mayotte).*

**Tableau C : part des appartements, part des ménages propriétaires et mobilité résidentielle selon la grille de densité communale à 7 niveaux**

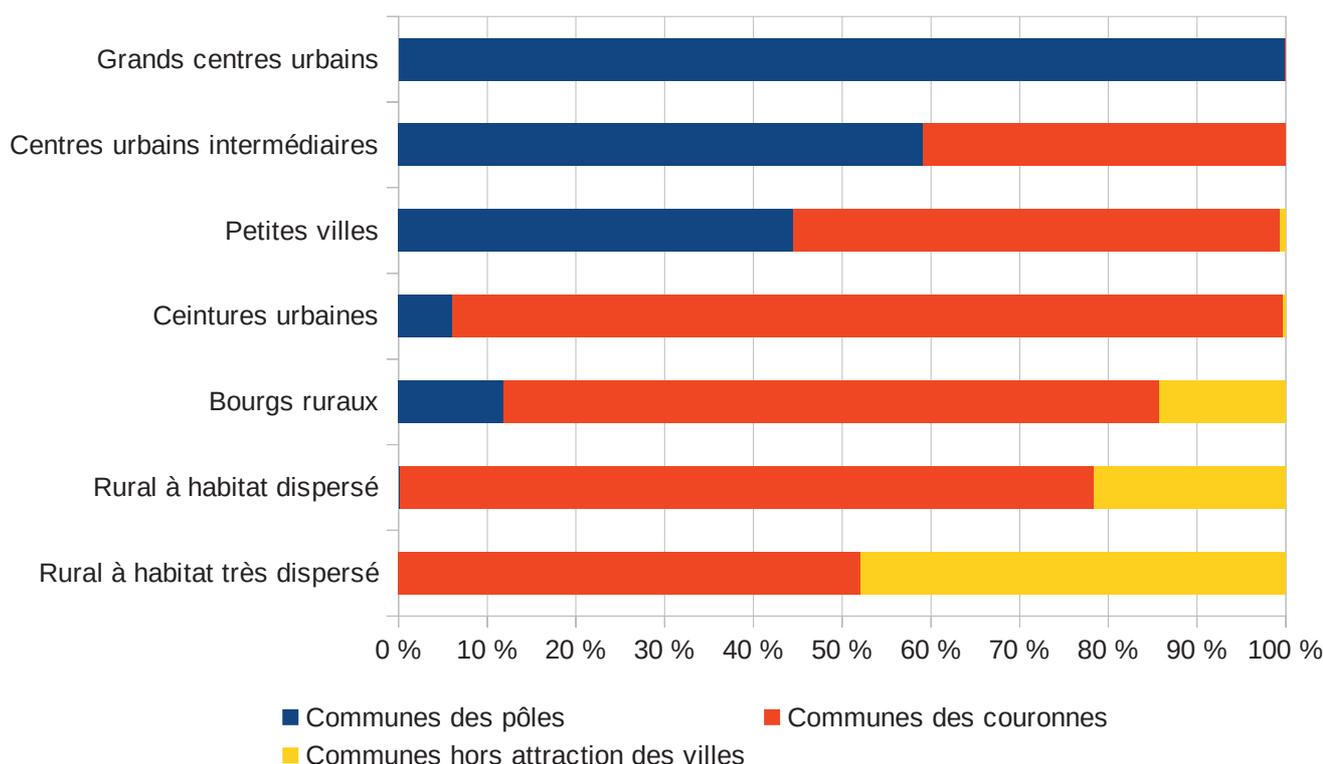
|                                          | Part des appartements parmi les résidences principales | Part des ménages propriétaires de leur résidence principale | Part des personnes vivant dans le même logement un an auparavant |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Grands centres urbains</b>            | <b>74,2 %</b>                                          | <b>42,8 %</b>                                               | <b>87,4 %</b>                                                    |
| <b>Communes de densité intermédiaire</b> | <b>39,3 %</b>                                          | <b>58,2 %</b>                                               | <b>88,5 %</b>                                                    |
| Centres urbains intermédiaires           | 52,6 %                                                 | 48,6 %                                                      | 87,5 %                                                           |
| Ceintures urbaines                       | 24,6 %                                                 | 68,7 %                                                      | 89,8 %                                                           |
| Petites villes                           | 33,0 %                                                 | 62,4 %                                                      | 88,6 %                                                           |
| <b>Communes rurales</b>                  | <b>13,5 %</b>                                          | <b>75,3 %</b>                                               | <b>90,7 %</b>                                                    |
| Bourgs ruraux                            | 18,7 %                                                 | 70,4 %                                                      | 89,8 %                                                           |
| Communes à habitat dispersé              | 10,4 %                                                 | 79,3 %                                                      | 91,5 %                                                           |
| Communes à habitat très dispersé         | 5,0 %                                                  | 81,0 %                                                      | 91,9 %                                                           |

Lecture : en 2018, 74,2 % des habitants des grands centres urbains vivent en appartement.

Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1er janvier 2021.

Source : Insee, recensement de la population 2018 (France hors Mayotte) et recensement de la population 2017 (Mayotte).

**Graphique D : répartition de la population selon la grille de densité communale à 7 niveaux et la catégorie dans les aires d'attraction des villes**



Lecture : en 2018, 59,1 % des habitants des centres urbains intermédiaires vivent dans des communes des pôles.

Champ : France, limites territoriales communales en vigueur au 1er janvier 2021.

Source : Insee, recensement de la population 2018 (France hors Mayotte) et recensement de la population 2017 (Mayotte).

**Tableau E : niveau d'équipement selon la grille de densité communale à 7 niveaux**

|                                | Nombre d'équipements médians des communes |                           |                        |
|--------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------|------------------------|
|                                | Proximité<br>(sur 27)                     | Intermédiaire<br>(sur 36) | Supérieure<br>(sur 48) |
| Grands centres urbains         | 27                                        | 29                        | 16                     |
| Centres urbains intermédiaires | 27                                        | 33                        | 21                     |
| Ceintures urbaines             | 23                                        | 8                         | 1                      |
| Petites villes                 | 25                                        | 16                        | 3                      |
| Bourgs ruraux                  | 21                                        | 5                         | 1                      |
| Rural à habitat dispersé       | 6                                         | 0                         | 0                      |
| Rural à habitat très dispersé  | 3                                         | 0                         | 0                      |

*Lecture : 50 % des bourgs ruraux ont 21 équipements ou plus de la gamme de proximité qui en comporte 27 au total.*

*Champ : France hors Mayotte, limites territoriales communales en vigueur au 1er janvier 2021.*

*Source : Insee, Base Permanente des Équipements 2018.*

## Série des Documents de Travail « Action régionale »

### **H2011/01**

Panorama des villes moyennes  
**Jean-Michel Floch et Bernard Morel**

### **H2012/01**

Les déterminants régionaux de l'innovation  
**Benoît Buisson, Lionel Doisneau, Claire Kubrak, Michelle Mongo et Corinne Autant-Bernard**

### **H2012/02**

Estimations locales du handicap dans l'enquête Handicap-Santé 2008  
**Josiane Le Guennec**

### **H2012/03**

Estimations régionales dans l'enquête nationale Transport et Déplacements 2007-2008  
**Josiane Le Guennec**

### **H2012/04**

Détection des disparités socio-économiques  
L'apport de la statistique spatiale  
**Jean-Michel Floch**

### **H2013/01**

Concentration et spécialisation des activités économiques : des outils pour analyser les tissus productifs locaux  
**Claire Kubrak**

### **H2014/01**

La ségrégation spatiale dans les grandes unités urbaines de France métropolitaine : une approche par les revenus  
**Gaëlle Dabet Jean-Michel Floch**

### **H2014/02**

Rapport du groupe de travail DREES/INSEE/DRJSCS sur les indicateurs locaux de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS)

### **H2016/01**

Élaboration des Produits Intérieurs Bruts régionaux en base 2010 : Principes et méthodologie  
**Benoît Hurpeau**

### **H2018/01**

Structurel, résiduel, géographique : Principe et mise en oeuvre des approches comptable et économétrique  
**Claire Kubrak**

### **H2018/02**

Les dynamiques de la qualité de vie dans les territoires  
**Robert Reynard Pascal Vialette**

### **H2018/03**

Guide de sémiologie graphique

### **H2018/04**

Guide de sémiologie cartographique

### **H2019/01**

Les entreprises régionales  
Concepts, usages, mesure statistique  
**Lionel Doisneau**

### **H2021/01**

Des projections nationales aux projections locales  
**Laure Crusson Jérôme Fabre**

### **H2021/02**

Décomposition de l'évolution de l'emploi par catégorie d'entreprise  
**Hervé Bacheré Benoît Mirouse Zoé Brassier**

### **2022-18**

La grille communale de densité à 7 niveaux  
**Simon Beck, Marie-Pierre De Bellefon, Jocelyn Forest, Mathilde Gerardin, David Levy,**